Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le
ID : 045-214503385-20221220-2022_099-DE

République Française
Département du Loiret
Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 13 Décembre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	20	27

Vote
A l'unanimité Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le : 20/12/2022
Et
Publication du : 20/12/2022

L'an Deux mil vingt-deux, le treize Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Excusés avec procuration : Mme DE MEDTS Michelle à M. SIMON Patrice, M. LINARD Alain à M. TOURATIER Claude, Mme LECONTE Catherine à M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, M. DEPOND Jean-Michel à M. MASSONNEAU Philippe, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André, M. LOMBARD Daniel à Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Excusés : Mme DOUCET Denise, M. MAHÉ Bernard

A été nommée secrétaire : Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

2022-099 - ACTIVITE PONEY DES CLASSES MATERNELLES : FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

Sur proposition des directrices de l'École Maternelle des Catalpas et de l'École Maternelle du Buisson, l'activité Poney pour les Grandes Sections de Maternelle est reconduite au Printemps en 2023.

Cette année, au vu des effectifs,

- Buisson classes de Mmes CHAMPENOIS et DELAURENT – 49 élèves (24+25)
- Catalpas classes de Mmes BOUCHEBOUT et KISKO – 46 élèves (24+22)

Le tarif est de 7,00 € (6,00€ en 2022) par élève participant à l'activité multiplié par 6 séances.

Coût prévisionnel : 49*7*6 + 46*7*6 = 3 990€

Les séances sont assurées par le Centre équestre Arc-en-ciel d'Amilly.

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires et Petite Enfance du 17 novembre 2023,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- De prendre en charge la totalité du coût de l'activité Poney au bénéfice des élèves de Grande Section de Maternelle, pour les séances au Centre équestre Arc-en-ciel d'Amilly pour un coût total indicatif de 3 990,00 €, dans la limite d'un plafonnement à 4 250€.

- D'imputer la dépense correspondante au Budget Primitif 2023.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le
ID : 045-214503385-20221220-2022_099-DE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/12/2022

Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Catherine ADRIEN-CAMUS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr